

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025**

**DÉLIBÉRATION N° 2025-02-007**

Nombre de membres en exercice : 26  
Nombre de membres présent(s) : 24  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
Nombre d'absent(s) : 2  
Nombre de pouvoir(s) : 2

**Vote :**

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne vote(nt) pas : 0

Le treize février deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 6 février 2025

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Patrice BRAUD

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Arnaud DE MAZENOD, Anabel FOURNIER-FAURE

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, Anabel FOURNIER-FAURE pouvoir à Florence CHEUCLE.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Claude TOUILLOUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES ET PLACES COMMUNALES – MODIFICATION**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

**Publié ou notifié :**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20250213-2025-02-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025  
Publication : 18/02/2025

Selon l'article L141-3 du code la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Il est rappelé à l'Assemblée que, par délibération en date du 15 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé le dernier tableau des voies communales :

- \* voies communales à caractère de chemin : 39 637 mètres,
- \* voies communales à caractère de rue : 23 697 mètres
- \* voies communales à caractère de place publique : 36 865 mètres carrés

Il convient de prendre en compte les voies communales (VC) suivantes d'une longueur totale de 222 mètres linaires :

- VC117C Antenne C de la rue de l'orme qui dessert les 13, 15, 17, 19 rue de l'orme, public et revêtu mais non classé par oubli ;
- VC124 prolongement du chemin de Rachasset, suite aux travaux de revêtement en bicouche ;
- VC189 Chemin de la Planta (dans le hameau de l'Hospitalet), suite aux travaux de bicouche de revêtement en bicouche.

Elles doivent donc être intégrées et répertoriées dans le tableau des voies communales.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide

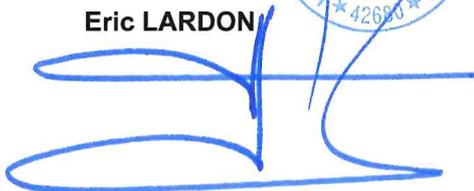
- d'approuver la mise à jour du tableau des voies communales comme suit :
  - Voies communales à caractère de chemin : 39 637 mètres,
  - Voies communales à caractère de rue : 23 919 mètres
  - Voies communales à caractère de place publique : 36 865 mètres carrés
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document afférent au classement des voies communales.

## POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 17 FEVRIER 2025

**Le Maire,**

**Eric LARDON**



**Le Secrétaire de séance**

**Claude TOUILLOUX**

